

Droits des actionnaires

Si vous êtes porteur de parts du fonds et que ces parts sont inscrites à votre nom sur le registre des actionnaires, vous disposez de certains droits d'actionnaire que vous pouvez exercer. D'autres informations sur les droits des actionnaires sont présentées dans le prospectus et les documents de constitution du fonds.

Droits de l'investisseur au titre de votre contrat avec le Fonds

En tant qu'investisseur dans un fonds UCITS, et en fonction de la manière dont vous avez investi, vous pouvez avoir certains droits d'investisseur découlant d'un contrat entre vous et le Fonds. Pour en savoir plus sur ces droits, veuillez vous référer en particulier au Prospectus et à la documentation contractuelle que vous avez remplie afin d'effectuer votre investissement.

Droits supplémentaires de l'investisseur liés aux lois locales

En fonction des options choisies pour investir dans le Fonds, vous pouvez être en droit de bénéficier de certaines protections nationales et de droits à des demandes d'indemnisation définies par votre législation locale. Pour plus d'informations sur ces droits, veuillez vous référer à votre site internet local sur l'indemnisation des investisseurs, s'il existe.

Recours collectif

En outre, si vous estimez avoir subi une perte, vous pouvez avoir le droit de demander réparation sur une base collective par le biais d'un mécanisme de recours collectif mis à disposition dans votre juridiction locale. La possibilité d'accéder à un mécanisme de recours collectif local dépendra de la juridiction dans laquelle vous êtes basé, du lieu du contrat conclu avec le Fonds et de la manière dont vous avez investi dans le Fonds. Pour plus d'informations sur ces droits, veuillez vous référer au site Internet de votre régulateur financier local.

L'Union européenne a introduit une législation qui soutient la capacité des consommateurs à mener des actions collectives dans toute l'UE. Cette législation devrait être mise en œuvre dans le droit local d'ici la fin du mois de décembre 2022. Ce résumé sera actualisé pour décrire ces nouveaux droits dès qu'ils entreront en vigueur.